



Impasse avec mon propriétaire

Par **tonton_07**, le **13/01/2009** à **09:49**

Mon probleme est assé long a expliquer et j'espere sincerement obtenir de bons conseils de votre partrnFin juin mon concubin a quitter notre logement, il en a informé notre propriétaire verbalement cette dernière a accepter son depart et lui a dit que c'etait pas la peine de faire de courrier, nous habitions un tout petit village ou tout le monde se connait et donc mon ex-ami s'en est tenue la !rnNe pouvant assumer seul le loyer, ne travaillant pas, j'ai pris contact avec ma propriétaire, mi juillet, pour l'informer de mon souhait de quitter les lieux au plus vite ne pouvant payer les loyers a venir. Nous nous sommes misent d'accord pour la date du 1 er Aout.rnLe week end precedant le 1 er Aout de nombreux amis et personne de ma famille viennent m'aider a proceder au demenagement, ma propriétaire aussi vient, propose son aide et profite de notre presence pour tondre la pelouse.rnEn fin de journée nous fessons l'état des lieux de sortis, je n'avais sur moi les documents, la propriétaire non plus, donc nous fessons cela sur une feuille vierge en presence de ma mere et ma niece, nous relevons les conteurs ... Les seuls degradations constatés sont le mecanisme de la porte de la verenda et la fermeture d'une triple flenetre mais cela est dut a la vetusté de la fenetre où nous avons dut mettre un petit loquet pour la tenir fermé (mon ex est menuisier, la fenetre vue l'age est entierement a changer)rnJe lui remets les clés et nous séparons la dessus celle-ci devant me faire passer rapidement l'etat des lieux remis au propre pour signature. Esprit de confiance, petit village...rnDeux mois plus tard, debut novembre n'ayant pas de nouvelle je lui fais un courrier avec AR lui stipulant que le delai legal de 2 mois etant ecoulé je souhaite récupérer le solde de ma caution.rnCelle-ci me repond au bout d'1 mois passé qu'elle apprend par mon courrier du mois de novembre que j'avais quitté les lieux, que j'ai 2 mois de retard sur mon loyer et que je dois fixer une date pour proceder a l'état des lieux de sortis, en presence de mon ex compagnon qui est signataire du bail, d'ailleurs le courrier est adressé au 2 noms.rnLa dessus je lui refais un courrier en AR, lui rappelant qu'elle est de tres mauvaise foie que de nombreuses personnes peuvent temoignés de sa presence le jour du demenagement, que l'etat des lieux de sortis a été effectué et que dans ce cas la comment elle explique le fait

qu'elle est en possession des clés et que donc je ne referais pas d'état des lieux de sortie, l

Par **tonton_07**, le **13/01/2009 à 09:56**

Suite :
L'état des lieux d'entrée stipulait l'habitation en mauvais état et nous la rendons en bon état mise à part les 2 soucis ci avant cités. Il est vrai que de nombreuses prises électriques ne fonctionnent plus cela dû à la vétusté du circuit électrique d'avant la création de la maison soit environs 45 ans, nous lui avons stipulé lors de l'apparition des problèmes rencontrés par la vétusté du circuit électrique, elle n'a jamais voulu rien faire.
Suite à ce courrier, elle répond toujours en mettant les 2 noms dans son courrier, qu'elle a fait venir 3 huissiers que les dommages s'élèvent à des sommes exorbitantes, et qu'elle attend toujours la date pour faire l'état des lieux de sortie, déjà elle ne fait plus illusion aux loyers de retard.
Voilà, je suis dans une impasse, je sais que j'ai mes torts de ne pas avoir fait de lettre avec AR pour stipuler mon départ bien que ce soit elle qui ait proposé la date du 1^{er} Août et que j'ai été stupide de lui faire confiance sur le recopiage de l'état des lieux mais j'ai des témoins.
Maintenant elle veut remettre sa maison à neuf à mes frais que puis-je faire ?
Je vous remercie de vos réponses (désolé pour l'orthographe je ne suis pas très forte dans ce domaine)